



CONDUIRE UN PROJET DE REVITALISATION

6 FICHES
POUR
LES ÉLUS



CONDUIRE UN PROJET DE REVITALISATION

Les centres-bourgs ruraux ont longtemps été le symbole d'une vie de village où se mêlent proximité et échanges. Mais cette image s'est malheureusement dégradée au cours des dernières décennies, à la faveur du développement des métropoles et des ensembles pavillonnaires.

Soucieux de préserver les bourgs ruraux, élus et acteurs locaux s'emparent de la problématique. Enrayer la désaffection d'un bourg peut sembler complexe. Pourtant, des solutions existent, comme en témoigne la multiplication des processus de revitalisation en Mayenne.

La revitalisation d'un centre-bourg est une démarche globale qui s'étale dans le temps. Elle ouvre la réflexion aux commerces, services, espaces publics, aux mobilités mais aussi au confort des logements qui doivent s'adapter aux normes et usages actuels. Planter des greffes contemporaines à un bâti ancien est une option possible pour inventer le patrimoine de demain.

Une volonté commune de tous les acteurs de l'aménagement est nécessaire pour engager les actions utiles au développement des territoires.

Les 6 fiches élaborées, en partenariat par la DDT et le CAUE de la Mayenne, donnent les grandes orientations qui permettront aux élus d'entreprendre la revitalisation de leur centre-bourg.



Frédéric VEAUX
Préfet de la Mayenne

A blue ink signature of Frédéric VEAUX, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Roger GUEDON
Président du CAUE

A blue ink signature of Roger GUEDON, featuring a large, stylized 'R' followed by a horizontal line.

LEXIQUE

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Fixent les principes d'aménagement sur une zone précise dans le cadre du PLU.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés

DPU : Droit de Prémption Urbain

Donne, en cas de vente, la priorité à la commune pour l'acquisition d'un bien immobilier bâti ou non bâti.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, pour cause d'utilité publique.

La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.



1

Initier
une démarche

2

Établir
un diagnostic communal

3

Définir
les enjeux

4

Développer une stratégie
de renouvellement du bourg

5

Fabriquer
son quartier

6

Habiter dans
le centre-bourg

MAYENNE 53



ÉDITION 2019



PREFET
DE LA MAYENNE

